

TABLEAU DES GARANTIES

Assurance SANTÉ - MOBILITÉ

VOS GARANTIES	PLAFONDS DE VOS GARANTIES ET FRANCHISES
Frais médicaux à l'étranger dont le COVID (y compris les variants)	500 000 € dans le monde pour les étudiants français 600 € pour les frais d'urgence dentaires Franchise relative : 30 € par personne
Téléconsultation médicale à l'étranger	Frais réel hors cout de médicaments
Envoi de médicaments	Frais d'envoi
Informations et conseils médicaux	7 jours sur 7 et 24h sur 24
Rapatriement médical	Frais réel
Rapatriement en cas de décès	Frais de cercueil : 1 500 € Frais nécessaire au transport du corps : Frais réel
Envoi d'un médecin à l'étranger	Frais de déplacement
Prolongation de séjour	200 € par nuit et par assuré maxi 2 000 €
Retour anticipé suite à un décès d'un membre de la famille*	Billet aller / retour *cf conditions générales



VOS GARANTIES	PLAFONDS DE VOS GARANTIES ET FRANCHISES
<i>Assistance psychologique à l'étranger</i>	3 entretiens de 30 mins pour chaque membre de la famille
<i>Remboursement en cas de perte ou vols des papiers officiels (réfection des papier officiels)</i>	150 € par événement
<i>Avance de fonds en cas de perte ou vol des papiers à l'étranger</i>	Avance de 1 000 € par événement pour les achats de première nécessité
<i>Assistance papiers d'identité ou titre de transport</i>	Aide au client
<i>Frais de prolongation de séjour suite à la perte ou vol des papiers d'identité</i>	200 € par nuit maxi 2 nuits + taxi (50 € maxi)
<i>Frais de recherche et secours</i>	7 000 € par événement et par an
<i>Caution pénale</i>	7 500 € par assuré
<i>Frais d'avocat</i>	3 000 € par assuré
<i>Responsabilité civile à l'étranger Responsabilité locative</i>	Tout dommages confondus : 5 000 000 €/sinistre. Franchise 150 €/assuré Dont les dommages matériels et immatériels consécutifs : 55 000 €. Franchise 150 € Dont la défense recours 20 000 € par litige. Franchise 380 €/litige RC LOCATIVE : Dommages causés aux biens mobiliers listés dans l'inventaire annexé au contrat de location : 10 000 €/sinistre avec franchise de 500 €/sinistre
<i>Individuelle accident</i>	15 000 € par personne